

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

**Centre Communal
d'Action Sociale
Estaires**

DATE DE
CONVOCATION
05 février 2026

DATE D'AFFICHAGE
10 février 2026

Nombre de membres

En exercice 11

Présents 8

Votants 9

**Objet : Activités
seniors – Convention
avec l'espace
aquatique l'Ondine.
Délibération 3/5.**

Acte certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Prefecture le 13/2/26
Publié ou notifié le



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 059-265902122-20260209-26_02_09_DLKL03-DE

Séance du 09 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à dix-sept heures trente, le Conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Présidente du CCAS.

Présents : Messieurs Yves COLPAERT et Hervé BOCQUET.

Mesdames Dorothée BERTRAND, Véronique VANMEENEN, Francine MOURIKS, Laëtitia LEGRAND, Simone DAEMS et Brigitte GUISSSE.

Procuration : Monsieur Henri DELBARRE à Monsieur Yves COLPAERT.

Absents : Madame Magali DRIZA-COUCPEZ et Monsieur Yannick CARNEY.

Secrétaire de séance : Madame Cathy HENNION.

**Objet : Activités seniors – Convention avec l'espace aquatique l'Ondine.
Délibération 3/5.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Il est exposé :

Le CCAS propose au public senior des activités sportives afin de lutter contre l'isolement et leur permettre de préserver leurs facultés physiques. Poursuivant cet objectif, des cours d'aqua-gym et un accès à l'espace bien-être sont proposés. Les activités se dérouleront au centre aquatique de l'ondine.

Ainsi, une convention entre le CCAS et le centre aquatique de l'Ondine doit être signée cela concerne l'activité aqua-fitness avec la mise à disposition d'un éducateur des activités aquatiques et un accès à l'espace bien-être.

Les séances se dérouleront de janvier à mai 2026 à raison de 8 séances pour 30 personnes dont 16 personnes en entrée évason (cours aqua-fitness + l'entrée à l'espace bien être).

Le coût de ces activités à la charge du CCAS est de 2 200 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'accepter** les termes de la convention d'accès au centre aquatique l'Ondine ;
- **D'inscrire** les dépenses au budget du CCAS ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ladite convention.

Fait à Estaires, les jours, mois, an que dessus.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme.

La Présidente du CCAS

Madame Dorothée BERTRAND



La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.